



<p>REPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>00 00 00 00 00 00</p> <p>DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</p> <p>00 00 00 00 00 00</p> <p>COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p> <p>00 00 00 00 00 00</p> <p>SEANCE DU 30 JUIN 2022</p>
<p>Nombre de Conseillers en exercice : 71 Présents à la séance : 39 Ont participé au vote : 56 Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 3 Date de la convocation : 23 juin 2022</p>	<p>L'an deux mille VINGT DEUX et le TRENTE JUIN, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Confient Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.</p>
<p>Objet :</p> <p style="text-align: center;">Indemnités de fonction du Président, des Vice-Présidents et d'un Conseiller communautaire ayant délégation</p> <p>N° d'Ordre : 192-22</p>	<p>ASSISTAIENT A LA SEANCE : Eric MAHIEUX, Jean-Louis BOSC, Josette PUJOL, Patrick MARCEL, Daniel ASPE, Roger PAILLES, Claude ESCAPE, Stéphane GILMANT, Jean-François LABORDE, Jean-Pierre VILLELONGUE, Yaël DELVIGNE, Anne LAUBIES, Jean-Luc BLAISE, Anne-Marie CANAL, Christian TRIADO, Jean-Louis JALLAT, Yves DELCOR, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Corinne DE MOZAS, Guy PEIX, Agnès ANCEAUMORER, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, Nathalie CORNET, David MONTAGNE, Nicolas BERJOAN, Jean MAURY, Jean-Louis SALIES, Jean-Jacques ROUCH, Claude SIRE, Jean SERVAT, Nicole BEAUX, Henri GUITART, Raphaël VIGIER, Pierre SERRA, René DRAGUE, Marie-France MARTIN, Bruno GUERIN.</p> <p>ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT : Michel LLANAS était représenté par Frédéric GALIBERT, Marie-Edith PERAL était représenté par Eric CHATELUS,</p> <p>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Fernand CABEZA a donné procuration à Anne-Marie CANAL, Patrice ARRO a donné procuration à Jean-Louis SALIES Chantal CALVET a donné procuration à Jean-Pierre VILLELONGUE, Guy CASSOLY a donné procuration à Anne LAUBIES, Thierry BEGUE a donné procuration à Jean-Louis JALLAT, Eric RODRIGUEZ a donné procuration à Jean-Jacques ROUCH, Géraldine BOUVIER a donné procuration à Nathalie CORNET, Etienne TURRA a donné procuration à Thérèse GOBERT-FORGAS, Claire LAMY a donné procuration à Corinne DE MOZAS, Laurent CHARCOS a donné procuration à Gladys DA SILVA, Aude VIVES a donné procuration à Pierre SERRA, Françoise ELLIOTT a donné procuration à Bruno GUERIN, Christelle LAPASSET a donné procuration à Jean MAURY, Olivier GRAVAS a donné procuration à Jean-Luc BLAISE, Christine HIERREZUELO a donné procuration à Henri GUITART,</p> <p>ABSENTS EXCUSES : Sébastien NENS, Olivier CHAUVEAU, Johanna MESSEGER, Philippe DORANDEU, Yaël DELVIGNE, Gérard QUES, André ARGILES, Jean CASTEX, Jean-Christophe JANER, André JOSSE, Jean-Marie MAYDAT, Guy BOBE, Alain ESTELA, Patrick LECROQ, Robert JASSEREAU.</p>
<p>Secrétaire de Séance : Anne LAUBIES</p>	

Le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-12 ;

Considérant que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale conformément à l'article L5211-12 du code général des collectivités territoriales ;



Considérant que pour une communauté regroupant 21 173 habitants
général des collectivités territoriales fixe :

- l'indemnité maximale de président à 67.5% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- l'indemnité maximale de vice-président à 24.73% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

Considérant que les conseillers communautaires auxquels le président a délégué une partie de ses attributions peuvent percevoir une indemnité ;

Considérant que toute délibération de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée.

DEMANDE à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur ces indemnités.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, par 61 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,

DECIDE de la fixation des indemnités suivantes à compter du 1/07/2022 :

	Taux par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Montant brut Au 30 juin 2022
Président	50.63%	1 969.20 €
Vice-Président	12.37%	481.12 €
Conseiller communautaire délégué	12.37%	481.12 €

DECIDE prélever les dépenses d'indemnités de fonction sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la communauté pour les exercices 2022 et suivants.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces permettant de mener à bien cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.



Pour extrait, certifié conforme,
le Président,

Jean-Louis JALLAT



ANNEXE A LA DELIBERATION :
TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DE FONCTION

Arrondissement de : Prades

Collectivité de : Communauté de Communes Conflent Canigò

Population totale AU 1^{ER} janvier 2020: 21 013 habitants

Indemnités du Président :

Nom et prénom du bénéficiaire	% de l'indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Total brut mensuel en €uros
JALLAT Jean-Louis	50.63%	1 969.20 €

Indemnités des Vice-Présidents et Conseiller communautaire ayant reçu délégation :

Nom et prénom du bénéficiaire	Qualité	% de l'indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Total brut mensuel en €uros
DELCOR Yves	Vice-Président	12.37%	481.12 €
GUERIN Bruno	Vice-Président	12.37%	481.12 €
PUJOL Josette	Vice-Président	12.37%	481.12 €
CANAL Anne-Marie	Vice-Président	12.37%	481.12 €
SIRE Claude	Vice-Président	12.37%	481.12 €
MAURY Jean	Vice-Président	12.37%	481.12 €
PAILLES Roger	Vice-Président	12.37%	481.12 €
ARRO Patrice	Vice-Président	12.37%	481.12 €
GUITART Henri	Vice-Président	12.37%	481.12 €
GRAVAS Olivier	Vice-Président	12.37%	481.12 €
SALLES Jean-Louis	Vice-Président	12.37%	481.12 €
LABORDE Jean-François	Vice-Président	12.37%	481.12 €
TRIADO Christian	Vice-Président	12.37%	481.12 €
BLAIS Jean-Luc	Vice-Président	12.37%	481.12 €
MAHIEUX Eric	Vice-Président	12.37%	481.12 €
ROUCH Jean-Jacques	Conseiller communautaire ayant délégation	12.37%	481.12 €

Cachet, date et signature de la collectivité :

Le 1^{er} juillet 2022

Le Président,

Jean-Louis JALLAT

